



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PERIGORD NONTRONNAIS**

**Centre Aquatique L'OVIVE
Masviconteaux
24300 SAINT MARTIAL DE VALETTE**

* * * * *

Annexe P.O.S.S. COVID - 2019

**PLAN D'ORGANISATION
DE LA SURVEILLANCE
ET DES SECOURS**

I. Fréquentation des Bassins

F.M.I. (Fréquentation maximale instantanée) :

- Bassins intérieurs : **80 personnes théorique.**

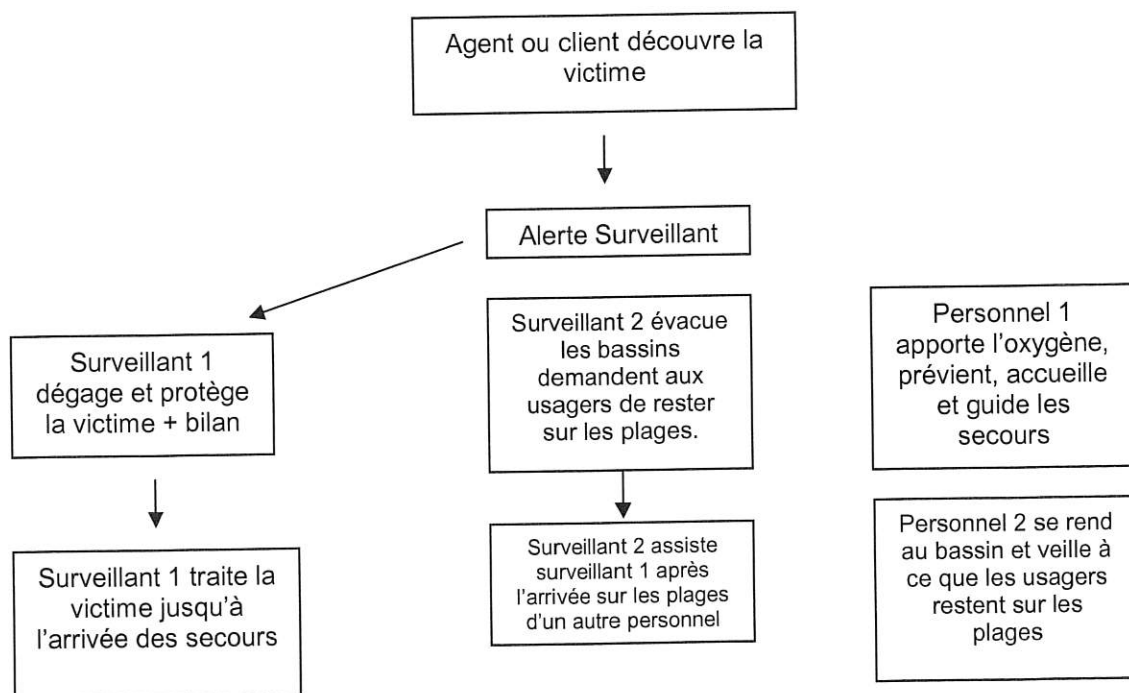
II. Organisation de la surveillance des bassins

- 1 Titulaire MNS présent au bord du bassin, de préférence sur la chaise de surveillance ou à proximité de celle-ci. Chaise positionnée sur une zone située sur les plages au niveau de la jonction bassin sportif / ludique et pataugeoire.
- 1 Titulaire MNS ou BNSSA présent au bord du bassin, avec pour seule fonction de faire respecter les gestes barrières définis dans l'annexe du règlement intérieur COVID-19. Ce dernier est intégré dans les procédures d'interventions.

PROCEDURES D'INTERVENTIONS EN CAS D'ACCIDENT

a) Entrée, vestiaires, douches, toilettes

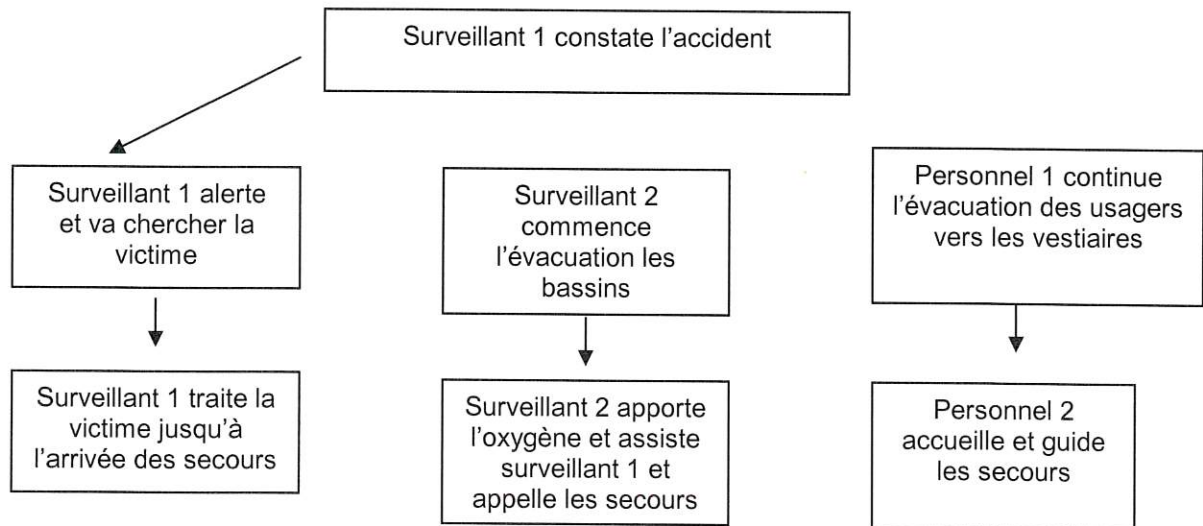
Présence de 2 Titulaires MNS ou 1 Titulaire MNS et 1 BNSSA, ou 1 Titulaire MNS ou BNSSA et 1 Éducateur en activité.



Les agents veilleront au respect des mesures barrières pour les usagers et prendront les mesures nécessaires.

b) Bassins

Présence de 2 Titulaires MNS ou 1 Titulaire MNS et 1 BNSSA, ou 1 Titulaire BNSSA ou BNSSA et 1 Éducateur en activité.



Les agents veilleront au respect des mesures barrières pour les usagers et prendront les mesures nécessaires.

EPI D'INTERVENTION EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'accident des mesures de protection spécifiques seront mises en place pour les intervenants.

- Surveillant 1 aura à sa disposition dans le poste de secours ou sur zones de surveillance un masque facial type plongée snorkeling intégral désinfecté, il devra le mettre avant d'intervenir dans l'eau.
Sans retarder les gestes de premiers secours il s'équipera ensuite d'un masque chirurgical, d'une visière de protection et des gants pour la réanimation de la victime.
- Surveillant 2 aura à sa disposition dans le poste de secours ou sur zones de surveillance un masque chirurgical, une visière de protection et des gants pour la réanimation de la victime.
- Personnel 1 & 2 auront à leur dispositions un masque chirurgical.

III. Adoption et diffusion de l'Annexe du P.O.S.S.

Monsieur RABIAN Pascal, directeur du Centre Aquatique L'OVIVE Communauté de Communes du Périgord Nontronnais, soumet l'annexe au Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours à l'avis de Monsieur le Président de la Communauté de Communes

L'annexe du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours du Centre Aquatique L'OVIVE, documents numérotés, a été présenté au Conseil de la Communauté de Communes qui l'a adopté en date du :

Extrait du registre des arrêtés du Président de la Communauté de Communes :

Monsieur le Président

Un exemplaire de ce document est adressé pour information à :

- ✓ **Préfecture du département, service cohésion sociale.**
- ✓ **Centre de Secours de Nontron,**
- ✓ **Gendarmerie de Nontron,**

Et, pour application immédiate à chaque membre du personnel.